

Billom, le 07 avril 2021

7 avenue Cohalion 63160 Billom
Tel : 04 73 73 43 24 - Fax : 04 73 73 44 20
Mail : contact@billomcommunaute.fr

Objet : SPR-PVAP Billom
Réf. : GG/NB
Pièces jointes : délibération d'arrêt du
projet et note de synthèse

*Monsieur WAUQUIEZ Laurent
Président de la Région Auvergne Rhône
Alpes
59 Boulevard Léon Jouhaux
CS 90706
63050 CLERMONT-FERRAND Cedex2*

Monsieur le Président,

Billom Communauté et la commune de Billom se sont engagées en 2016 dans un projet de révision de la « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » (ZPPAUP) de Billom en « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et « Plan de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture » (PVAP).

Suite à un travail important en étroite collaboration avec la commission locale du PVAP, le projet a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 22 février 2021, dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Conformément aux dispositions de l'article L631-4 du code du patrimoine, le projet de PVAP est soumis à un examen conjoint des personnes publiques associées. Ainsi, veuillez trouver une note de synthèse du projet de SPR-PVAP de la commune de Billom. L'ensemble des pièces du projet sera transmis en version numérique à vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM

Billom, le 07 avril 2021

7 avenue Cohalion 63160 Billom
Tél : 04 73 73 43 24 - Fax : 04 73 73 44 20
Mail : contact@billomcommunaute.fr

Objet : SPR-PVAP Billom
Réf. : GG/NB
Pièces jointes : délibération d'arrêt du
projet et note de synthèse

*Monsieur GOUTTEBEL Jean-Yves
Président du Conseil Départemental du
Puy-de-Dôme
Hotel du Département
24 rue Saint Esprit
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1*

Monsieur le Président,

Billom Communauté et la commune de Billom se sont engagées en 2016 dans un projet de révision de la « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » (ZPPAUP) de Billom en « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et « Plan de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture » (PVAP).

Suite à un travail important en étroite collaboration avec la commission locale du PVAP, le projet a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 22 février 2021, dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Conformément aux dispositions de l'article L631-4 du code du patrimoine, le projet de PVAP est soumis à un examen conjoint des personnes publiques associées. Ainsi, veuillez trouver une note de synthèse du projet de SPR-PVAP de la commune de Billom. L'ensemble des pièces du projet sera transmis en version numérique à vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM

Billom, le 07 avril 2021

7 avenue Cohalion 63160 Billom
Tel : 04 73 73 43 24 – Fax : 04 73 73 44 20
Mail : contact@billomcommunaute.fr

Objet : SPR-PVAP Billom
Réf. : GG/NB
Pièces jointes : délibération d'arrêt du
projet et note de synthèse

*Monsieur HELBERT Jean-Luc
Président de la CMA du Puy-de-Dôme
Immeuble Jean Pacquet
17 Boulevard Berthelot
63407 CHAMALIERES*

Monsieur le Président,

Billom Communauté et la commune de Billom se sont engagées en 2016 dans un projet de révision de la « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » (ZPPAUP) de Billom en « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et « Plan de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture » (PVAP).

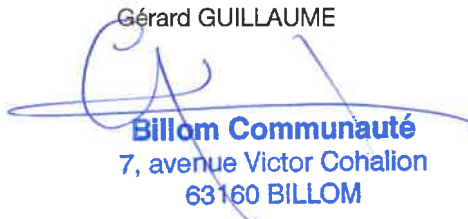
Suite à un travail important en étroite collaboration avec la commission locale du PVAP, le projet a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 22 février 2021, dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Conformément aux dispositions de l'article L631-4 du code du patrimoine, le projet de PVAP est soumis à un examen conjoint des personnes publiques associées. Ainsi, veuillez trouver une note de synthèse du projet de SPR-PVAP de la commune de Billom. L'ensemble des pièces du projet sera transmis en version numérique à vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM

Billom, le 07 avril 2021

7 avenue Cohalion 63160 Billom
Tel : 04 73 73 43 24 - Fax : 04 73 73 44 20
Mail : contact@billomcommunaute.fr

Objet : SPR-PVAP Billom
Réf. : GG/NB
Pièces jointes : délibération d'arrêt du
projet et note de synthèse

*Monsieur BARBIN Claude
Président de la CCI du Puy-de-Dôme
148 Boulevard Lavoisier
63037 CLERMONT-FERRAND Cedex 1*

Monsieur le Président,

Billom Communauté et la commune de Billom se sont engagées en 2016 dans un projet de révision de la « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » (ZPPAUP) de Billom en « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et « Plan de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture » (PVAP).

Suite à un travail important en étroite collaboration avec la commission locale du PVAP, le projet a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 22 février 2021, dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Conformément aux dispositions de l'article L631-4 du code du patrimoine, le projet de PVAP est soumis à un examen conjoint des personnes publiques associées. Ainsi, veuillez trouver une note de synthèse du projet de SPR-PVAP de la commune de Billom. L'ensemble des pièces du projet sera transmis en version numérique à vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM

Billom, le 07 avril 2021

7 avenue Cohalion 63160 Billom
Tel : 04 73 73 43 24 - Fax : 04 73 73 44 20
Mail : contact@billomcommunaute.fr

Objet : SPR-PVAP Billom
Réf. : GG/NB
Pièces jointes : délibération d'arrêt du
projet et note de synthèse

*Monsieur CHAUVE David
Président de la Chambre d'Agriculture du
Puy-de-Dôme
11 Allée Pierre de Fermat
BP 70007
63170 AUBIERE*

Monsieur le Président,

Billom Communauté et la commune de Billom se sont engagées en 2016 dans un projet de révision de la « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » (ZPPAUP) de Billom en « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et « Plan de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture » (PVAP).

Suite à un travail important en étroite collaboration avec la commission locale du PVAP, le projet a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 22 février 2021, dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Conformément aux dispositions de l'article L631-4 du code du patrimoine, le projet de PVAP est soumis à un examen conjoint des personnes publiques associées. Ainsi, veuillez trouver une note de synthèse du projet de SPR-PVAP de la commune de Billom. L'ensemble des pièces du projet sera transmis en version numérique à vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM

Billom, le 07 avril 2021

7 avenue Cohalion 63160 Billom
Tél : 04 73 73 43 24 - Fax : 04 73 73 44 20
Mail : contact@billomcommunaute.fr

Objet : SPR-PVAP Billom
Réf. : GG/NB
Pièces jointes : délibération d'arrêt du
projet et note de synthèse

*Monsieur DESFORGES Antoine
Président du CAUE
Maison de l'Habitat
129 Avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND*

Monsieur le Président,

Billom Communauté et la commune de Billom se sont engagées en 2016 dans un projet de révision de la « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » (ZPPAUP) de Billom en « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et « Plan de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture » (PVAP).

Suite à un travail important en étroite collaboration avec la commission locale du PVAP, le projet a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 22 février 2021, dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Conformément aux dispositions de l'article L631-4 du code du patrimoine, le projet de PVAP est soumis à un examen conjoint des personnes publiques associées. Ainsi, veuillez trouver une note de synthèse du projet de SPR-PVAP de la commune de Billom. L'ensemble des pièces du projet sera transmis en version numérique à vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM

Billom, le 07 avril 2021

7 avenue Cohalion 63160 Billom
Tél : 04 73 73 43 24 - Fax : 04 73 73 44 20
Mail : contact@billomcommunaute.fr

Objet : SPR-PVAP Billom
Réf. : GG/NB
Pièces jointes : délibération d'arrêt du
projet et note de synthèse

*Monsieur RODIER Stéphane
Président du Parc Naturel Régional
Livradois Forez
Maison du Parc
63880 ST GERVAIS SS MEYMONT*

Monsieur le Président,

Billom Communauté et la commune de Billom se sont engagées en 2016 dans un projet de révision de la « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » (ZPPAUP) de Billom en « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et « Plan de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture » (PVAP).

Suite à un travail important en étroite collaboration avec la commission locale du PVAP, le projet a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 22 février 2021, dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Conformément aux dispositions de l'article L631-4 du code du patrimoine, le projet de PVAP est soumis à un examen conjoint des personnes publiques associées. Ainsi, veuillez trouver une note de synthèse du projet de SPR-PVAP de la commune de Billom. L'ensemble des pièces du projet sera transmis en version numérique à vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM

Billom, le 07 avril 2021

7 avenue Cohalion 63160 Billom
Tel : 04 73 73 43 24 - Fax : 04 73 73 44 20
Mail : contact@billomcommunaute.fr

Objet : SPR-PVAP Billom
Réf. : GG/NB
Pièces jointes : délibération d'arrêt du
projet et note de synthèse

*Monsieur ADENOT Dominique
Président du Grand Clermont - SCOT
72 Avenue d'Italie
63057 CLERMONT-FERRAND Cedex 1*

Monsieur le Président,

Billom Communauté et la commune de Billom se sont engagées en 2016 dans un projet de révision de la « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » (ZPPAUP) de Billom en « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et « Plan de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture » (PVAP).

Suite à un travail important en étroite collaboration avec la commission locale du PVAP, le projet a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 22 février 2021, dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Conformément aux dispositions de l'article L631-4 du code du patrimoine, le projet de PVAP est soumis à un examen conjoint des personnes publiques associées. Ainsi, veuillez trouver une note de synthèse du projet de SPR-PVAP de la commune de Billom. L'ensemble des pièces du projet sera transmis en version numérique à vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM

Billom, le 07 avril 2021

7 avenue Cohalion 63160 Billom
Tél : 04 73 73 43 24 - Fax : 04 73 73 44 20
Mail : contact@billomcommunaute.fr

Objet : SPR-PVAP Billom
Réf. : GG/NB
Pièces jointes : délibération d'arrêt du
projet et note de synthèse

*Monsieur BERNARD Tony
Président de Thiers Dore Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS*

Monsieur le Président,

Billom Communauté et la commune de Billom se sont engagées en 2016 dans un projet de révision de la « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » (ZPPAUP) de Billom en « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et « Plan de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture » (PVAP).

Suite à un travail important en étroite collaboration avec la commission locale du PVAP, le projet a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 22 février 2021, dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Conformément aux dispositions de l'article L631-4 du code du patrimoine, le projet de PVAP est soumis à un examen conjoint des personnes publiques associées. Ainsi, veuillez trouver une note de synthèse du projet de SPR-PVAP de la commune de Billom. L'ensemble des pièces du projet sera transmis en version numérique à vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM

Billom, le 07 avril 2021

7 avenue Cohalion 63160 Billom
Tél : 04 73 73 43 24 - Fax : 04 73 73 44 20
Mail : contact@billomcommunaute.fr

Objet : SPR-PVAP Billom
Réf. : GG/NB
Pièces jointes : délibération d'arrêt du
projet et note de synthèse

*Monsieur SANSEAU Armand
Direction Départementale des Territoires
7 Rue Léo Lagrange
63000 CLERMONT-FERRAND*

Monsieur le Directeur,

Billom Communauté et la commune de Billom se sont engagées en 2016 dans un projet de révision de la « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » (ZPPAUP) de Billom en « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et « Plan de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture » (PVAP).

Suite à un travail important en étroite collaboration avec la commission locale du PVAP, le projet a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 22 février 2021, dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Conformément aux dispositions de l'article L631-4 du code du patrimoine, le projet de PVAP est soumis à un examen conjoint des personnes publiques associées. Ainsi, veuillez trouver une note de synthèse du projet de SPR-PVAP de la commune de Billom. L'ensemble des pièces du projet sera transmis en version numérique à vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM

Billom, le 07 avril 2021

7 avenue Cohalion 63160 Billom
Tel : 04 73 73 43 24 - Fax : 04 73 73 44 20
Mail : contact@billomcommunaute.fr

Objet : SPR-PVAP Billom
Réf. : GG/NB
Pièces jointes : délibération d'arrêt du
projet et note de synthèse

*Monsieur BARRAUD Bertrand
Président de l'Agglomération Pays
d'Issoire
20 rue de la Liberté
BP 90162
63504 ISSOIRE Cedex*

Monsieur le Président,

Billom Communauté et la commune de Billom se sont engagées en 2016 dans un projet de révision de la « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » (ZPPAUP) de Billom en « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et « Plan de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture » (PVAP).

Suite à un travail important en étroite collaboration avec la commission locale du PVAP, le projet a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 22 février 2021, dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Conformément aux dispositions de l'article L631-4 du code du patrimoine, le projet de PVAP est soumis à un examen conjoint des personnes publiques associées. Ainsi, veuillez trouver une note de synthèse du projet de SPR-PVAP de la commune de Billom. L'ensemble des pièces du projet sera transmis en version numérique à vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM

Billom, le 07 avril 2021

7 avenue Cohalion 63160 Billom
Tél : 04 73 73 43 24 - Fax : 04 73 73 44 20
Mail : contact@billomcommunaute.fr

Objet : SPR-PVAP Billom
Réf. : GG/NB
Pièces jointes : délibération d'arrêt du
projet et note de synthèse

Monsieur PIGOT Pascal
Président de Mond'Arverne Communauté
ZA Le Pra de Serre
63960 VEYRE-MONTON

Monsieur le Président,

Billom Communauté et la commune de Billom se sont engagées en 2016 dans un projet de révision de la « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » (ZPPAUP) de Billom en « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et « Plan de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture » (PVAP).

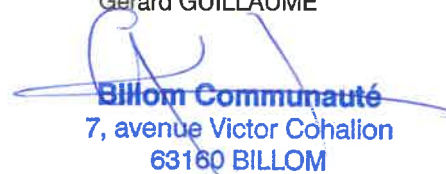
Suite à un travail important en étroite collaboration avec la commission locale du PVAP, le projet a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 22 février 2021, dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Conformément aux dispositions de l'article L631-4 du code du patrimoine, le projet de PVAP est soumis à un examen conjoint des personnes publiques associées. Ainsi, veuillez trouver une note de synthèse du projet de SPR-PVAP de la commune de Billom. L'ensemble des pièces du projet sera transmis en version numérique à vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM

Billom, le 07 avril 2021

7 avenue Cohalion 63160 Billom
Tel : 04 73 73 43 24 - Fax : 04 73 73 44 20
Mail : contact@billomcommunaute.fr

Objet : SPR-PVAP Billom
Réf. : GG/NB
Pièces jointes : délibération d'arrêt du
projet et note de synthèse

*Monsieur BONNICHON Frédéric
Président de Riom Limagne et Volcans
5 mail Jost Paquier
CS 80045
63201 RIOM Cedex*

Monsieur le Président,

Billom Communauté et la commune de Billom se sont engagées en 2016 dans un projet de révision de la « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » (ZPPAUP) de Billom en « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et « Plan de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture » (PVAP).

Suite à un travail important en étroite collaboration avec la commission locale du PVAP, le projet a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 22 février 2021, dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Conformément aux dispositions de l'article L631-4 du code du patrimoine, le projet de PVAP est soumis à un examen conjoint des personnes publiques associées. Ainsi, veuillez trouver une note de synthèse du projet de SPR-PVAP de la commune de Billom. L'ensemble des pièces du projet sera transmis en version numérique à vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM

Billom, le 07 avril 2021

7 avenue Cohalion 63160 Billom
Tel : 04 73 73 43 24 - Fax : 04 73 73 44 20
Mail : contact@billomcommunaute.fr

Objet : SPR-PVAP Billom
Réf. : GG/NB
Pièces jointes : délibération d'arrêt du
projet et note de synthèse

*Monsieur BIANCHI Olivier
Président de Clermont Auvergne
Métropole
64-66 Avenue de l'Union Soviétique
BP 231
63007 CLERMONT-FERRAND*

Monsieur le Président,

Billom Communauté et la commune de Billom se sont engagées en 2016 dans un projet de révision de la « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » (ZPPAUP) de Billom en « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et « Plan de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture » (PVAP).


Suite à un travail important en étroite collaboration avec la commission locale du PVAP, le projet a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 22 février 2021, dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Conformément aux dispositions de l'article L631-4 du code du patrimoine, le projet de PVAP est soumis à un examen conjoint des personnes publiques associées. Ainsi, veuillez trouver une note de synthèse du projet de SPR-PVAP de la commune de Billom. L'ensemble des pièces du projet sera transmis en version numérique à vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM

Billom, le 07 avril 2021

7 avenue Cohalion 63160 Billom
Tel : 04 73 73 43 24 - Fax : 04 73 73 44 20
Mail : contact@billomcommunaute.fr

Objet : SPR-PVAP Billom
Réf. : GG/NB
Pièces jointes : délibération d'arrêt du
projet et note de synthèse

*Monsieur FORESTIER Daniel
Président de Ambert Livradois Forez
15 Avenue du 11 Novembre
63600 AMBERT*

Monsieur le Président,

Billom Communauté et la commune de Billom se sont engagées en 2016 dans un projet de révision de la « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » (ZPPAUP) de Billom en « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et « Plan de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture » (PVAP).

Suite à un travail important en étroite collaboration avec la commission locale du PVAP, le projet a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 22 février 2021, dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Conformément aux dispositions de l'article L631-4 du code du patrimoine, le projet de PVAP est soumis à un examen conjoint des personnes publiques associées. Ainsi, veuillez trouver une note de synthèse du projet de SPR-PVAP de la commune de Billom. L'ensemble des pièces du projet sera transmis en version numérique à vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM

Billom, le 07 avril 2021

7 avenue Cohalion 63160 Billom
Tél : 04 73 73 43 24 - Fax : 04 73 73 44 20
Mail : contact@billomcommunaute.fr

Objet : SPR-PVAP Billom
Réf. : GG/NB
Pièces jointes : délibération d'arrêt du
projet et note de synthèse

Madame BRUSSAT Elisabeth
Présidente de Entre Dore et Allier
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

Madame la Présidente,

Billom Communauté et la commune de Billom se sont engagées en 2016 dans un projet de révision de la « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » (ZPPAUP) de Billom en « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et « Plan de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture » (PVAP).

Suite à un travail important en étroite collaboration avec la commission locale du PVAP, le projet a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 22 février 2021, dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Conformément aux dispositions de l'article L631-4 du code du patrimoine, le projet de PVAP est soumis à un examen conjoint des personnes publiques associées. Ainsi, veuillez trouver une note de synthèse du projet de SPR-PVAP de la commune de Billom. L'ensemble des pièces du projet sera transmis en version numérique à vos services.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM